

CAI
EA375
DS78
1989/90
DOCS

*Le Canada au Conseil de sécurité de l'ONU
1989-1990*

**Documents
et
déclarations**

NON - CIRCULATING ?
CONSULTER SUR PLACE



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



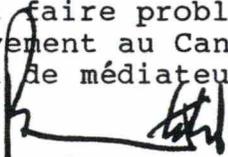
3 5036 01029415 8

Cher lecteur, Chère lectrice,

Vous trouverez ci-joint le deuxième bulletin de la série "Le Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies". Nous voulons remercier ceux et celles qui ont pris la peine de nous écrire pour nous faire part de leurs réactions au premier bulletin. M. Escott Reid, ancien cadre supérieur au ministère des Affaires extérieures et représentant de haut rang au sein de la délégation canadienne à la Conférence de San Francisco, a fait observer qu'il était conscient de la difficulté de cerner les fonctions du Conseil, mais qu'il lui semblait par ailleurs nécessaire de souligner que le Conseil est habilité à décider des modalités de règlement d'une situation internationale dangereuse et à imposer ces modalités en recourant à des sanctions ou en manquant de le faire (voir le chapitre VII de la Charte des Nations Unies). Il a en outre suggéré de rappeler aux lecteurs que les membres permanents ne peuvent opposer leur veto à une décision du Conseil prise en vertu du chapitre VI s'ils sont parties au différend. Nous notons d'autre part que le professeur Harald von Riekhoff a préparé un très intéressant document d'information intitulé "Canadian Attitudes and Approaches to the United Nations Security Council" pour le compte de l'Institut canadien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le présent bulletin, on trouvera un survol des événements survenus au Conseil de sécurité depuis le 1^{er} janvier, et quelques réflexions sur l'atmosphère qui y règne et sur la dynamique des délibérations qui s'y tiennent, l'accent étant mis sur les activités et sur le rôle du Canada. Nous avons retenu les passages les plus significatifs des centaines de pages publiées par le Conseil depuis le début de l'année.

La dynamique du débat au Conseil s'est transformée radicalement depuis que le Canada y a siégé la dernière fois, en 1978 et 1979. Le relâchement des tensions entre les super-puissances a mené à une coopération et à une concertation beaucoup plus grandes entre les membres permanents, ce qui, en retour, a agi sur la dynamique des travaux de sous-groupes tant au sein du Conseil qu'à l'extérieur, comme le Mouvement des pays non alignés (dont sept membres siègent au Conseil), l'OUA, les États de la ligne de front et les pays arabes. Le Canada, le Brésil et la Finlande sont les seuls pays qui ne soient ni membres permanents ni membres de ces groupes. Même si l'interaction entre les membres permanents et ces groupes peut faire problème, il reste que cette situation donne effectivement au Canada la possibilité de jouer son rôle traditionnel de médiateur.


Christopher W. Westdal
Directeur général
Direction générale des
organisations internationales





Le Canada au Conseil de sécurité de l'ONU 1989-1990

En prenant place au Conseil de sécurité le 1^{er} janvier, le Canada s'attendait à ce que le premier point à débattre soit la mise en oeuvre tant attendue de la résolution 435/78 du Conseil devant mener à l'indépendance de la Namibie. Toutefois, alors même que s'engageaient les négociations, deux avions libyens étaient abattus par un chasseur américain au-dessus de la Méditerranée. À peine quelques heures plus tard, les membres du Conseil rencontrèrent individuellement le président (l'ambassadeur Rana du Népal assumait la présidence du Conseil en janvier); une séance informelle fut ensuite convoquée, puis une réunion formelle le 11 janvier.

Durant les négociations officieuses sur le projet de résolution, le Canada se joignit à d'autres membres occidentaux du Conseil pour préparer une analyse équilibrée de l'incident. Cette tentative ayant échoué, l'ambassadeur Fortier informa le Conseil qu'après avoir examiné attentivement l'information fournie par les deux parties, le Canada se rangeait à la version américaine et qu'il voterait contre une résolution condamnant les États-Unis. La résolution fut rejetée, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France usant de leur droit de veto.

Tout juste avant le vote sur le projet de résolution, le Conseil dut régler une complexe question de procédure concernant le statut de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'OLP, qui jouissait du statut d'observateur aux Nations Unies, demanda à prendre la parole devant le Conseil en vertu de la règle de procédure n° 37, qui concerne les États, plutôt que de la règle n° 39, qui prévoit qu'un État membre doit parrainer les observateurs, tout comme les autres organisations et les particuliers. En expliquant la décision du Canada de s'abstenir lors du vote sur la motion, l'ambassadeur Fortier fit observer que le Canada ne s'opposait pas à ce que l'observateur de la Palestine se fasse entendre au sein d'organismes onusiens, mais qu'il estimait que la procédure suivie par le passé devait s'appliquer en l'espèce. Il rappela en outre que le Canada n'avait pas reconnu l'État palestinien proclamé à Alger. En dépit du vote négatif des États-Unis, la motion fut adoptée puisqu'un veto ne peut être opposé aux questions de procédure (le Canada s'est abstenu, avec le Royaume-Uni et la France).

Parallèlement aux discussions sur l'incident libyen, les consultations informelles sur la Namibie continuèrent, le mandat de la Force onusienne de maintien de la paix au Liban (FINUL) fut renouvelé, une date fut fixée pour combler



une vacance à la Cour internationale de Justice et les discussions informelles sur le conflit qui continue de faire rage dans les territoires occupés par Israël se poursuivirent.

Avec la fin du débat sur l'incident libyen le 11 janvier, l'attention se reporta sur la Namibie. Les participants s'arrêtèrent un long moment sur la direction à donner au Secrétaire général pour lui permettre de préparer son rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 435. Les cinq membres permanents firent montre d'une solidarité inhabituelle en cherchant à obtenir une réduction des coûts d'opération du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), chargé de superviser l'application de la résolution 435. Ils firent valoir que le budget prévu à l'origine pour le Groupe avait pris de l'ampleur et ne reflétait pas les développements survenus récemment en Afrique du sud-ouest, comme la conclusion de l'accord tripartite qui avait amélioré les chances de réussite du plan. De l'autre côté, le Mouvement des pays non alignés, les États de la ligne de front, la SWAPO et les États africains membres du Conseil cherchèrent à maintenir et même à augmenter la taille du Groupe pour faire contrepoids au renforcement des forces policières et paramilitaires en Afrique du Sud depuis 1978.

Le Canada reconnut que le coût élevé de l'opération pourrait grever les ressources de l'ONU, déjà hypothéquées par des demandes d'établissement de nouvelles opérations de maintien de la paix, et possiblement empêcher l'Organisation de répondre aux requêtes en ce sens à l'avenir; il soutint néanmoins que l'efficacité de la force devait primer, à n'importe quel prix. Pour assouplir quelque peu la position de négociation de plus en plus rigide adoptée par les cinq membres permanents et par les États de la ligne de front et le Mouvement des pays non alignés, le Canada rechercha un libellé qui aille dans le sens des préoccupations des deux parties et brise l'impasse. Finalement, la résolution 629 priant le Secrétaire général de préparer son rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 435 fut adoptée par consensus le 16 janvier.

Le 23 janvier, le Secrétaire général présenta son rapport de 23 pages (S/20412) dans lequel il recommandait d'apporter un certain nombre de changements au plan original, dont le renforcement des forces policières (de 360 à 500) et l'augmentation du nombre d'observateurs militaires (de 200 à 300). Mais le changement le plus controversé fut la consolidation et la rationalisation des opérations du GANUPT de façon à réduire de sept à trois le nombre des bataillons d'infanterie. Le Secrétaire général expliqua que la réduction effective serait moins importante qu'il n'y paraissait au premier abord puisque les trois bataillons restants seraient plus gros que ceux prévus en 1978 et que

le rapport entre les troupes opérationnelles et le personnel d'état-major et le personnel d'administration serait plus élevé. Il fit en outre observer que la limite supérieure autorisée resterait fixée à 7 500 hommes et que des bataillons de réserve seraient déployés si nécessaire.

Les représentants du Mouvement des pays non alignés, des États de la ligne de front et de la SWAPO soulevèrent un certain nombre d'objections, et le Canada chercha à obtenir des éclaircissements du Secrétariat. Il se dit notamment préoccupé par la décision de procéder à un financement distinct des activités du HCR, étant donné leur contribution capitale au succès du plan. (Le Canada versa par la suite 2 millions de dollars au HCR aux fins de ce programme). Enfin, il encouragea le Secrétaire général à donner des assurances quant à la taille et aux fonctions du GANUPT et à sa capacité de faire appel à des bataillons de réserve au besoin. Ce que fit M. Perez de Cuellar dans sa Déclaration explicative (S/20457) au Conseil, le 9 février.

La délégation canadienne participa activement à la rédaction de la résolution habilitante, qui fut adoptée à l'unanimité par le Conseil le 16 février. La résolution 632 approuvait le rapport du Secrétaire général et confirmait que le Conseil appuierait et collaborerait sans réserve à la mise en oeuvre de la résolution 435, à compter du 1^{er} avril. Pour aider au financement immédiat de l'opération, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, remit le 24 février un chèque au montant de 11,9 millions \$CAN (soit environ 80 % de la quote-part du Canada au budget) au représentant spécial du Secrétaire général pour la Namibie, M. Martti Ahtisaari. Le Canada fut le premier pays à verser une contribution anticipée au GANUPT. Il fournira en outre 262 spécialistes de la logistique pour venir en aide aux éléments militaires et civils du Groupe. L'Assemblée générale approuva finalement le budget du GANUPT le 3 mars (A/RES/43/232).

Le Secrétaire général avait indiqué un peu plus tôt qu'il aurait besoin d'un préavis de 6 à 8 semaines au minimum pour procéder au déploiement du Groupe. Comme la composition ne pouvait être confirmée avant que le budget n'ait été approuvé, le préavis dut être ramené à quatre semaines. C'est ce qui explique que les forces du Groupe ne purent être déployées comme prévu le 1^{er} avril. D'aucuns prétendirent que ce retard avait sérieusement handicapé la capacité du Groupe d'intervenir rapidement et efficacement lorsque le cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et la SWAPO fut violé le premier jour de l'application de la résolution. L'ONU participe activement aux efforts en vue de rétablir le cessez-le-feu, et elle a accéléré le déploiement des forces du Groupe. Le Secrétaire général a préparé à diverses reprises des rapports d'étape sur la situation en Namibie à l'intention du Conseil de sécurité, qui a appuyé ses efforts et réaffirmé son engagement envers l'application pleine et entière de la résolution 435.

Le 8 février, la Tunisie, en tant que président du groupe arabe, demanda - avec le soutien de l'OLP - la tenue d'un débat sur la violence persistante dans les territoires occupés. Dans son intervention, le Canada réitéra qu'il appuyait résolument le droit d'Israël à la sécurité et à la reconnaissance, et que c'étaient justement les valeurs communes sur lesquelles reposent depuis toujours ses liens avec l'État d'Israël qui le poussaient à exprimer sa profonde préoccupation face aux violations répétées des droits humains des Palestiniens dans les territoires occupés. Après une série de longues négociations, le ton du projet de résolution du groupe arabe fut considérablement adouci, dans l'espoir d'en arriver à un consensus. Même si 14 pays ont voté en faveur de la résolution (y compris le Canada), celle-ci fut rejetée en raison du veto des États-Unis.

Le 8 février, malgré les nombreuses allégations et contre-allégations de violation des accords de cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, le mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq fut reconduit jusqu'au 30 septembre.

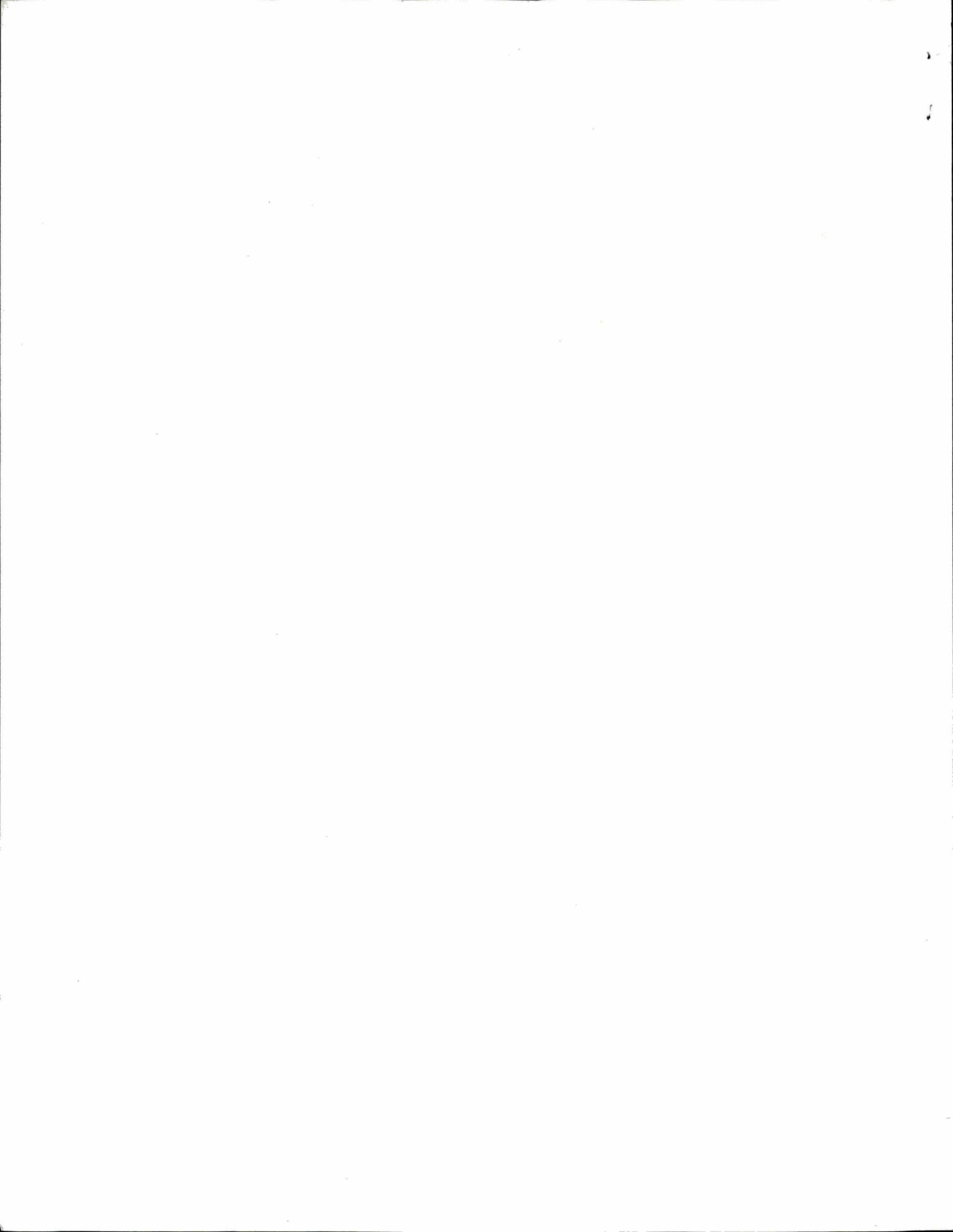
Devant l'escalade des hostilités au Liban, le Conseil se réunit en séance informelle le 31 mars pour passer la situation en revue. Le président (l'ambassadrice Diallo du Sénégal) fit au nom du Conseil une déclaration dans laquelle elle encourageait et appuyait tous les efforts en cours pour trouver une solution pacifique à la crise libanaise et demandait instamment à toutes les parties de mettre un terme aux affrontements, de réagir positivement aux appels en faveur d'un cessez-le-feu efficace et d'éviter toute action qui puisse ajouter aux tensions.

La question du conflit qui dure en Afghanistan fut portée à l'attention du Conseil en mars à la demande du gouvernement afghan, qui accusa le Pakistan de s'ingérer dans ses affaires internes. Au moment du débat, en avril, le Canada réaffirma son soutien des efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir une solution politique au différend, ainsi que de l'aide humanitaire fournie aux réfugiés afghans.

En résumé, les trois premiers mois du mandat du Canada ont été fertiles en activités et pleins de défis. Nous sommes très encouragés par le sentiment de coopération constructive qui anime le Conseil. Les cinq membres permanents ont fait montre d'un esprit de solidarité peu commun dans plus d'un dossier, et tout particulièrement sur la question de la Namibie. Des divergences considérables subsistent, notamment en ce qui concerne le Moyen-Orient, mais les débats sont moins acrimonieux que par le passé. Nous restons préoccupés par la présence des blocs de négociation

mais les alliances semblent plus souples et plus réceptives aux appels en faveur d'une action pragmatique pour venir à bout des problèmes de l'heure. Nous avons été impressionnés par le dévouement, l'ardeur au travail et la compétence de ceux et celles qui se sont succédé à la présidence.

Dans les mois qui viennent, le Conseil de sécurité sera sans doute appelé à se pencher sur les problèmes de sécurité en Amérique centrale, au Cambodge et dans le Sahara occidental. Le Canada a été invité à maintenir sa participation au sein de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan pour toute la durée de son mandat de 20 mois et à aider aux opérations de maintien de la paix et d'observation prévues en Amérique centrale et au Cambodge. Le processus de transition de la Namibie vers l'indépendance - la plus importante opération onusienne menée depuis l'affaire du Congo en 1960 - se révélera un défi de taille.





Dept. of External Affairs
Affaires extérieures
OTTAWA

JAN 2 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
REQUERIR A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Direction des affaires
des Nations Unies

United Nations
Affairs Division

Canada